
Uruguay: des conditions de travail inhumaines dans une société forestière chilienne

Le plan forestier promu par le gouvernement -basé sur la plantation de grandes monocultures forestières d'eucalyptus et de pins- promettait de grands bénéfices pour le pays. Parmi ceux-ci, la création d'emplois. Non seulement le plan n'a pas rempli cet objectif mais, de plus, il a été constaté que le nombre réduit d'emplois qui ont été créés sont, la plupart d'entre eux, temporaires, et que les conditions de travail laissent beaucoup à désirer. Les faits qui ont eu lieu au début du mois en cours illustrent clairement ce que des organisations environnementalistes dénoncent depuis longtemps. La grande différence est que, cette fois-ci, la dénonciation a été faite par un fonctionnaire du gouvernement.

Suite à une plainte, la Direction nationale des douanes a effectué une inspection dans une entreprise forestière dans le département de Rivera (au nord-est de l'Uruguay, limitrophe avec le Brésil). La société en question était Forestal Cono Sur S.A., propriétaire de quelques 26 000 hectares de plantations de pins en Uruguay. Cependant, 99% de ses actions appartiennent à Forestal Cholguán, qui est à son tour une subsidiaire de la gigantesque société chilienne Arauco, détentrice au Chili de 906 033 hectares de plantations et contre laquelle le peuple Mapuche mène une lutte sans merci car elle a envahi leurs territoires.

La plainte concernait l'existence de matériel forestier en situation irrégulière vis-à-vis des douanes, c'est-à-dire, du matériel rentré au pays sans payer les impôts correspondants. Quelle n'a pas été la surprise du Directeur national des Douanes, M. Víctor Lissidini, en arrivant à l'établissement en question. En plus de saisir du matériel pour une valeur de 300 mille dollars environ, il a trouvé 40 matelas jetés par terre et, après une brève visite, il a pu constater qu'une cinquantaine de brésiliens sans papiers travaillaient sur place et qu'ils vivaient, par ailleurs, dans des conditions inhumaines.

Les travailleurs avaient été engagés par une société brésilienne qui avait été sous-traitée à son tour par la société chilienne, afin de réaliser des tâches de plantation. Le Directeur des Douanes a expliqué que d'après le rapport du bureau départemental de Rivera, les travailleurs dormaient par terre, ne mangeaient que des restes, ne portaient que des haillons et que plusieurs d'entre eux étaient blessés et n'avaient pas reçu de soins médicaux adaptés. "Ils vivaient dans une situation proche de l'esclavage", a-t-il affirmé.

D'après les rapports de la presse, des habitants de la zone ont affirmé qu'il est courant de voir de grandes entreprises, principalement consacrées à l'exploitation forestière, engager des brésiliens travaillant "en noir" (sans respecter les réglementations du travail en vigueur) et les faire vivre dans des conditions lamentables.

Ces conditions de travail ont lieu dans des sociétés propriétaires de plantations qui réalisent la plupart de leurs activités (depuis la plantation jusqu'à la récolte) presque exclusivement à travers la sous-traitance de services forestiers. Les entreprises qui proposent ces services se trouvent souvent en situation irrégulière, sont très difficilement contrôlables, et parmi celles-ci l'évasion fiscale et le non-respect des lois du travail constituent une forme de concurrence. Les entreprises de services

forestiers acquièrent une importance croissante et constituent les clés de l' "efficacité" en termes de coûts.

Etant donné que, même si elle bénéficie d'importants subsides, l'exploitation forestière ne dégage pas de bénéfices considérables (le prix dans le marché du bois de grume exporté par l'Uruguay est très bas), pour être rentables, les entreprises forestières fixent des prix très bas au moment de la sous-traitance. Les entreprises sous-traitées -qui évidemment veulent, elles aussi, faire des profits- transfèrent ces prix très bas au dernier maillon de la chaîne... l'employé.

Même s'il est vrai que certains exploitants forestiers contrôlent la qualité des entreprises sous-traitées, ce sont là des exceptions plutôt que la règle et, en général, ce ne sont que les entreprises qui doivent surveiller et cultiver leur image ou qui ont des avantages comparatifs dans le marché international qui le font.

A qui revient la responsabilité de tout cela? Sans aucun doute, une quote-part importante de responsabilité revient aux entreprises qui, afin d'obtenir des profits n'hésitent pas à imposer aux travailleurs des conditions de travail inhumaines. Mais en définitive, c'est l'Etat celui qui doit établir et faire respecter les règles du jeu. Mais la réalité montre que l'Etat a été complice, jusqu'à maintenant, de la violation des lois du travail.

L'ancien président de l'Uruguay, Luis Alberto Lacalle (qui a été un grand promoteur du forestage), promouvait déjà cette activité, en insistant sur le faible coût de la main d'œuvre dans son pays. L'actuel président Jorge Batlle, au début de son mandat, a voyagé à Santiago du Chili et a rencontré des exploitants forestiers transandins. Lors de cette rencontre, il a incité les investisseurs chiliens à investir dans des plantations en Uruguay. Ce fut sans doute l'une des rares occasions où le président (d'un pays qui, au cours de son gouvernement, a plongé dans la plus grande crise de l'histoire) a eu du succès. Les Chiliens ont effectivement fait des investissements et le résultat est aujourd'hui visible.

Il est important que le peuple uruguayen prenne conscience de ce que ce genre de "développement" implique. Mais il est également important que le monde perçoive que ce qui est dénoncé aujourd'hui en Uruguay est en train d'arriver dans pratiquement tous les pays du Sud où ces grandes plantations sont installées. Le travail sous-traité est déjà la norme dans ceux-ci, qu'il s'agisse du Brésil, de l'Afrique du Sud, du Chili ou de l'Argentine. La concurrence internationale se fait au moyen de la baisse des prix et, dans tous les cas, le mécanisme principal qui permet que la matière première reste bon marché n'est ni la technologie, ni la rapidité de croissance (similaires dans tous les cas), ni même les subventions (qui sont également similaires), mais fondamentalement la réduction des coûts de la main d'œuvre. En définitive, elle se fait aux frais des conditions de vie et de travail des travailleurs forestiers.

Les monocultures forestières ont déjà clairement prouvé leur manque de durabilité environnementale. Elles ont également montré que, non contentes de ne pas régler les problèmes sociaux, elles les aggravent. Pourquoi donc continue-t-on alors à les promouvoir?

D'après le journal Ultimas Noticias, <http://www.ultimasnoticias.com.uy>; "Plantaciones forestales en la pradera uruguaya", Carlos Pérez Arrarte, <http://www.wrm.org.uy/guayubira/plantaciones/pradera.htm>;

